

La gabusienne



OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Mensuel d'information communale,
les articles à paraître doivent être déposés
en Mairie ou envoyés par mail
mairie.saintbarth@wanadoo.fr
Rédaction - Administration et impression -
Mairie de St Barthélemy



Lundi 8 h 30 - 12 h 00
13 h 30 - 17 h 00
Mercredi 8 h 30 - 12 h 00
13 h 30 - 17 h 00
Vendredi 8 h 00 - 12 h 00
04 74 84 63 25



Sommaire

- * Le mot de la municipalité
- * rappel inscription cantine
- * portes ouvertes du SICTOM..
- * autour du four à pain
- * repas classe « 72 »
- * compte rendu conseil municipal du 10 et du 24 juillet
- * Centre social activités 2012/2013
- * info Formafoot Bièvre Valloire
- * Mission Orientation Bièvre
- * qu'est ce que l'écoquartier

03-2101-4051-NOHN 3.0400

Le mot de la Municipalité

La gestion municipale apporte des satisfactions. Route de Beaurepaire, l'aménagement du plateau surélevé et de ses abords a été réalisé. Actuellement les travaux d'installation de la nouvelle chaufferie des bâtiments communaux (Mairie, Ecole, Salle des Fêtes) sont en cours. Tout sera fonctionnel avant les premiers froids.

Cette gestion nous impose aussi de traiter des problèmes moins gratifiants. Nous avons communiqué à la Gendarmerie les résultats des mesures de vitesse des véhicules dans l'agglomération en précisant les jours et heures où les excès les plus inadmissibles étaient relevés. Nous lui avons de plus signalé le manque fréquent de respect du sens unique de l'allée des Acacias.

Bonne fin d'été à toutes et à tous.

DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi	}	8h30 - 11h45
Mardi		13h30 - 17h45
Mercredi		
Jeudi		13h30 - 17h45
Vendredi	}	8h30 - 17h45
Samedi		

Tél 04 74 84 61 81 pensez à votre badge



ORDURES MENAGERES
ramassage
le VENDREDI MATIN

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- centre commercial le Suzon
- place du cimetière
- atelier municipal

HALL Mairie bac pour cartouches lasers et jet d'encre usagées

RAPPEL INSCRIPTIONS CANTINE SCOLAIRE

pour la semaine du 4 au 7 septembre

merci d'inscrire vos enfants avant

le mardi 28 août 2012
en Mairie UNIQUEMENT



L'association

Oron et Patrimoine

mettra en chauffe au bois

le FOUR A PAIN le DIMANCHE 26 AOUT
AU STADE DE 11H A 13H

St Barthélémiens, amis et voisins êtes attendus pour goûter et vous procurer le

« ST BARTH » et la

« BLONDIAUSE POGNE »

Pendant la cuisson de la dernière fournée, vous pourrez prendre un « apéro » dans une ambiance champêtre et musicale.



À vos agendas

PORTES OUVERTES



Le Sictom de la Bièvre vous accueille sur son site de Traitements et de Valorisation des Déchets Ménagers

le vendredi 28 septembre

de 14h à 18h

et le samedi 29 septembre

de 10h à 12h et 14h à 17h.

Renseignements ☎ 04 74 53 82 32

marchés hebdomadaires...

- BEAUREPAIRE mercredi matin
- PACT vendredi matin
- BELLEGARDE POUSSIEU samedi matin
- JARCIEU samedi matin
- REVEL-TOURDAN dimanche matin

CLASSE 72



La classe 72 organise son repas le 25 novembre 2012 au « Ponceau » à BEAUREPAIRE, un bulletin d'inscription sera expédié ou distribué à tous les conscrits et conscrites à partir du 15 septembre 2012. Réservez votre date et venez passer un agréable moment.

Renseignements supplémentaires au 06 83 22 50 96 Colette ROZAIN (CHENAVIER)



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET

ATTRIBUTION MAPA CHAUFFERIE CENTRALE

M BECT, Adjoint en charge des travaux, rappelle au Conseil, la séance du 26 mars 2012 lors de laquelle la solution gaz naturel a été retenue pour l'alimentation de la chaufferie centrale.

Il explique que l'annonce relative à la procédure de consultation des entreprises est parue le 8 juin 2012, dans le journal d'annonces légales « Les Affiches de Grenoble ».

Il indique que six entreprises ont retiré le dossier de consultation, mais que seule l'une d'entre elles a répondu, et que cette offre a été examinée lors de la réunion de la commission d'ouverture des plis qui s'est déroulée le 2 juillet à 20h.

La proposition de l'entreprise RUOL a donc été retenue par la commission pour la somme de 145 678.78 euros TTC.

M BECT explique aux conseillers qu'il a fait établir plusieurs devis pour les postes secondaires, qu'il a divisé en 4 lots (maçonnerie, tranchée, étanchéité, électricité).

M BECT demande au Conseil de se prononcer au sujet du choix effectué par la Commission d'ouverture des plis.

Le Conseil après échange,
CONSIDERANT l'urgence des travaux à réaliser et la brièveté du délai d'exécution, les travaux doivent en effet être réalisés avant la saison froide.

RETIENT la proposition de l'entreprise RUOL
ATTRIBUE les postes secondaires aux entreprises :

DIAZ Maçonnerie	20 349.17 € T.T.C
MARCHAND Tranchées	11 508.87 € T.T.C
POIPY Electricité	358.80 € T.T.C
MANRAY Etanchéité	2 750.80 € T.T.C

CHARGE M BECT des formalités administratives

L'AUTORISE à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

EMPRUNTS ET LIGNE DE CRÉDIT

M BECT, Adjoint en charge des finances, fait part au Conseil du besoin de financement généré par la réalisation de la chaufferie centrale soit 166 000 euros.

Il indique également qu'il y a lieu de contracter un emprunt de 14 000 euros pour le remplacement du transformateur situé sur la place du cimetière.

Il ajoute qu'une ligne de crédit d'environ 40 000 euros paraît indispensable pour pallier tout retard de versement de subvention ainsi que le remboursement de la TVA.

Il précise qu'il a contacté deux organismes bancaires qui doivent compte tenu de la fluctuation des taux d'intérêt réactualiser leurs propositions. Il propose par conséquent au Conseil de se prononcer sur le principe du financement global des différents projets, et que les taux définitifs

soient examinés lors d'une prochaine réunion.

Le Conseil après en avoir délibéré,
ACCEPTE la proposition de principe de M BECT

DIT que les taux seront examinés lors de la prochaine séance

DEMANDE DE SUBVENTION AU CG DÉGATS ORAGE SUR VOIRIE (PRÉVISION DU FINANCEMENT DES TRAVAUX)

M Bruno DANNONAY, Adjoint, en charge de l'environnement et de la sécurité, expose au Conseil les dégâts d'orage qui ont très sérieusement endommagé le revêtement de la Montée du calvaire.

Il explique que M BECT a fait établir plusieurs devis afin d'avoir une estimation du montant des travaux à réaliser.

Il indique que le Conseil Général pourrait accorder une subvention se montant à 25% des travaux, ce taux restant toutefois à confirmer.

Le Conseil après échange,
SOLLICITE auprès du Conseil Général une aide financière au titre des dégâts d'orage.

TARIFS CANTINE 2012/2013

Mme Brigitte GUEDENET, Adjointe en charge des affaires scolaires, demande au Conseil de se prononcer comme chaque année sur le tarif de facturation des repas de la cantine scolaire.

Elle rappelle les tarifs actuels, 4 euros pour les enfants domiciliés sur SAINT BARTHELEMY, avec une majoration de 10 % pour les enfants des communes extérieures.

Elle précise que le fournisseur s'engage à maintenir ses tarifs tout au long de l'année scolaire.

Le Conseil après délibération,
MAINTIENT les tarifs actuellement en vigueur pour l'année scolaire 2012/2013.

DROIT DE PRÉEMPTION

M BECT fait part au Conseil du droit de préemption qu'il peut faire valoir sur les propriétés suivantes :

- Propriété Christiane PLANTIER cadastrée AL 106 et 105 sise 1168 Route de Beaurepaire
- Propriété M Philippe COTÉ et Mme Dominique GUIDE cadastrée ZB 108 sise 997 Route de Grenoble, Lotissement des Fromentaux
- Propriété M et Mme Michel PITINO cadastrée AL 115 et 248 sise 1036 Route de Grenoble

Le Conseil après en avoir délibéré,
DECIDE de ne pas préempter.

TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES EN SOUS PRÉFECTURE

M BECT fait part au Conseil de la possibilité de télétransmettre les actes réglementaires (arrêtés, délibérations) et budgétaires (budgets, compte administratifs) auprès des services préfectoraux.

Ce dispositif « ACTES » a été mis en place pour simplifier les échanges entre les

collectivités territoriales

Il souligne l'intérêt de ce dispositif qui présente l'avantage de rendre les actes télétransmis immédiatement exécutoires.

Il indique que la désignation de l'entreprise support de la plateforme de télétransmission fera l'objet d'un marché public et sera obligatoirement homologuée par le ministère de l'intérieur. Une fois cette désignation effectuée, une convention pourra être établie avec la Préfecture de l'Isère.

Le conseil après avoir entendu cet exposé,
ACCEPTE cette proposition
CHARGE M BECT des formalités administratives

L'AUTORISE à signer toutes les pièces relatives à ce marché

DEMANDE DE SUBVENTION IME MEYRIEUX LES ETANGS

M BECT donne lecture au Conseil de la demande de subvention formulée par l'Institut Médico Educatif de Meyrieux les Etangs qui a pour but de permettre à des adolescents déficients intellectuels de bénéficier d'une formation professionnelle.

Il indique qu'une jeune fille de la commune est actuellement scolarisée dans cet institut.

Il demande au Conseil de se prononcer,

Le Conseil après réflexion,
DECIDE d'allouer la somme de 80 € pour l'année scolaire 2012/2013

CRÉATION DE LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Bruno DANNONAY, Adjoint en charge de la Sécurité, rappelle au Conseil que la commune de Saint-Barthélemy est à présent dotée, comme la réglementation l'y oblige, d'un Plan Communal de Sécurité Civile (P.C.S.).

Pour le mettre en action il est nécessaire de créer la Réserve Communale de Sécurité Civile (R.C.S.C.) qui agira dans le champ des compétences communales.

La commune doit établir un règlement intérieur et souscrire une assurance couvrant les volontaires.

Le Conseil après en avoir délibéré,
DECIDE la création de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

ELAGAGE DES HAIES

M. DANNONAY, Adjoint en charge de l'Environnement et de la Sécurité, indique que la mise en place par la D.D.T. d'un radar pédagogique permanent, en bordure de la route de Grenoble, nécessite la taille réglementaire d'une haie privée empiétant largement sur la voie publique.

A ce propos il donne lecture de l'Arrêté Municipal du 23 juillet 2009 qui rappelle aux propriétaires riverains du domaine public les obligations leur incombant en matière de haies végétales (en référence : - au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles

L.2122-21, L.2212-1 et L.2212-2 ; - au Code de la Voirie Routière, et notamment son article R.116-2 ; - à la Loi du 17 mai 2011, et notamment son article 78).

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DEMANDE à l'unanimité que cet arrêté soit appliqué sur l'ensemble du territoire communal, **indépendamment de la gêne occasionnée par les végétaux**, ceci dans un souci d'égalité de traitement des administrés.



CHOIX DU PRETEUR emprunts et ligne de crédit

M BECT, Adjoint en charge des finances explique au Conseil qu'il a contacté trois organismes bancaires afin d'obtenir des solutions de financement pour la chaufferie centrale, le transformateur de la place du cimetière, et la mise en place d'une ligne de trésorerie dans l'attente du reversement de la TVA correspondante aux travaux prévus.

Il expose les différentes propositions de façon détaillée en comparant la durée totale du crédit, son coût global, le taux consenti, les frais de dossier, et les conditions particulières émises par la Caisse d'Epargne telle que la renégociation des emprunts en cours.

Il demande à l'assemblée de se prononcer,

Le Conseil après avoir entendu cet exposé, pris connaissance des diverses propositions, et analysé les différents paramètres

DECIDE de recourir aux financements ci-dessous exposés

RETIENT la proposition du crédit agricole centre est

CONTRACTE deux emprunts :

Emprunt de la Chaufferie Centrale
176 000 euros

Pour 4.64% sur 180 mois avec échéance trimestrielle

Emprunt du transformateur Place de l'église
14 000 euros

Pour 3.93% sur 84 mois avec échéance trimestrielle

SOUSCRIT un prêt relai à court terme d'un montant de 31 940 euros pour une durée de 12 mois au taux fixe de 3.40%

TENEMENT FONCIER DURAND (EX RHONALBOIS)

M BECT, 1^{er} Adjoint fait part à l'assemblée de l'entretien qu'il a eu récemment avec les consorts DURAND propriétaires du tènement immobilier sis route de Grenoble entrée Est du Village (Ex Rhonalbois).

Il indique que cet ancien site industriel vétuste a fait l'objet d'une réflexion lors des réunions d'étude du PLU, et propose que cet ensemble de près d'un hectare soit classé en terrain à bâtir, sa destination industrielle semblant compromise.

Il précise qu'après négociation, les intéressés seraient prêts à céder gratuitement à la commune un bâtiment d'une superficie de 250 m² sis allée des Cyprès.

Le Conseil, après en avoir délibéré,
APPROUVE la proposition de M BECT

TARIFS FOURNITURES SCOLAIRES 2012/2013

Mme Brigitte GUEDENET, Adjointe en charge des affaires scolaires, demande au Conseil de se prononcer sur les crédits fournitures scolaires alloués aux enseignants pour l'année 2012/2013.

Elle rappelle que ce montant fixé à 34 € par enfant n'a pas été réévalué depuis de nombreuses années.

Le Conseil après échange,

DECIDE de porter à 37€ le crédit fournitures scolaires alloué pour chaque enfant.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET

DECIDE le classement de l'ensemble du tènement en zone constructible

DIT qu'un bâtiment de 250m² sis allée des Cyprès sera rétrocédé gratuitement à la commune qui prendra à sa charge les frais de notaire et de géomètre.

SUBVENTION GAZ DE France

M BECT, en charge des travaux explique au Conseil, que GDF SUEZ contribue à la réalisation des travaux de la chaufferie centrale au titre de l'installation d'équipements visant à économiser l'énergie à hauteur de 2 600 € pour un projet global estimé à 163 000 €.

Il précise que deux conventions ont été établies entre la commune et GDF-SUEZ concernant, d'une part la participation financière de GDF-SUEZ aux travaux, et d'autre part l'attribution par les pouvoirs publics des certificats d'économie d'énergie (CEE^o) à la demande exclusive du groupe GDF-SUEZ.

Il demande au Conseil, son habilitation pour signer les dites conventions

Le Conseil après en avoir délibéré,

AUTORISE M Gérard BECT à signer les conventions sus visées.

Mission Orientation Bièvre (MOB)

Mission Locale Jeunes Emploi / Formation / Vie quotidienne

Construire une place pour tous les jeunes

La mission principale de la MOB est d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sortis du circuit scolaire et rencontrant des difficultés pour entrer dans la vie active.

La conseillère du secteur de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire (Valérie HEUNET) est là pour proposer des réponses adaptées aux attentes et aux besoins des jeunes par une relation personnalisée et globale.

Grâce à la présence d'une équipe de plusieurs conseillers, elle va pouvoir leur apporter une aide pour :

↳ l'orientation professionnelle :

Proposer un bilan de compétences, rechercher un stage en entreprise, informer sur les métiers...

↳ la construction d'un projet de formation :

Aider au choix d'une formation, rechercher un financement

↳ l'accompagnement vers et dans l'emploi :

Informer, conseiller sur le marché du travail, préparer aux techniques de recherches d'emploi

↳ l'information sur la vie quotidienne :

Apporter des réponses en matière de logement, santé, mobilité, citoyenneté

Pour tout renseignement Mission Locale de la Bièvre 103 rue Chorier 38270 BEAUREPAIRE 04 74 79 18 18

Conseillère de secteur jeunes 16-25 ans Valérie HEUNET 04 74 79 18 14



FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE

Formafoot Bièvre Valloire est issu de la fusion de 5 clubs de village (MARCOLLIN, PAJAY, ROYBON, SAINT BARTHELEMY et VIRIVILLE).

Il est représenté dans toutes les catégories de U7 à Vétérans en passant par les féminines et les séniors. Il est reconnu club qualité « école de foot » depuis 2006 (reconduit en 2012).

Notre club organise différentes manifestations dans le but de faire vivre l'association et de permettre aux licenciés de pratiquer leur sport dans de bonnes conditions (encadrement suffisant et qualifié) et de s'épanouir sur les terrains. Ceci dans un esprit de respect des valeurs du football amateur (éthique, responsabilité et convivialité).

Voici un aperçu de quelques manifestations que nous organisons :

Lucratives : diots, choucroute, loto, Jeanne SAPPEY (vogue), calendriers....

Sportives : tournoi international U15, tournois en salle jeunes, stage de foot, entraînements découvertes...

Conviviales : journée d'accueil, galette des rois, journée de fin de saison (paëlla+animation : cette année sortie accrobranche), match à Saint Etienne pour les jeunes, week-end à la Norma pour les seniors et les féminines....

Nous vous invitons donc à nous rejoindre soit pour jouer ou bien comme bénévole pour participer à la vie du club.

Contact : THIBAUD Roland 047454 08 64 ou MERLIN Fabrice 0687 925L13

C'est les vacances. Mais il faut déjà penser à la rentrée. Cette année encore, afin de faciliter la reprise et de renforcer les liens entre tous (dirigeants, éducateurs, joueurs et parents des différentes catégories mais aussi des différents villages), nous organisons **le samedi 8 septembre 2012 au stade de Marcollin une journée d'accueil** au cours de laquelle vous pourrez recueillir des informations, faire connaissance ou poser des questions. Enfin vos enfants se feront une joie de chausser les crampons pour le traditionnel festifoot !!!

A cette occasion merci de nous apporter tous les documents nécessaires à l'inscription (licence tamponnée par le médecin, fiche de renseignement, règlement, photos : pour les nouveaux).

Programme de la journée :

9h30-10h45 : Festifoot des catégories à 7 (né entre 2000 et 2007)

11h00 : réunion d'information (parents et enfants)

12h00 : Apéritif dînatoire pour tous (parents et enfants)

13h30 : Fin de la journée.

Pour les catégories à 11 : un apéritif avec barbecue est prévu le vendredi 24 août après l'entraînement (pour les joueurs et les parents).

Bonne fin de vacances à tous.
Le bureau

INFOS LICENCES :

U7 : 07/06	U11 : 03/02	U15 : 99/98	FEMININES	SENIORS
U9 : 05/04	U13 : 01/00	U17 : 97/96		VETERANS
75 euros	85 euros	95 euros	90 euros	110 euros

Dans le prix de la licence indiqué ci-dessus est compris :

- des U7 aux U17, 5 cartons de loto
- Pour les féminines, les seniors et les vétérans, 10 cartons de loto
- Les cartons de loto vous seront adressés en décembre.

Les familles ayant 3 enfants licenciés peuvent bénéficier d'une réduction de 50% pour le troisième enfant.

LE CLUB ACCEPTE DIFFERENTES AIDES POUR REGLER LA COTISATION

- Chéquiers jeunes : donner le chèque et déduire la somme du règlement de la licence.
- Carte Rhône-Alpes et MSA : faire la photocopie du verso de la carte et déduire la somme du règlement de la licence.
- Chèques vacances (ancv)

HORAIRE-JOURS-LIEUX....

Catégories	Horaires	Jours	Lieux
U7 (né en 06-07)	18h00-19h15	Mardi	MARCOLLIN
	16h30-17h45	Mercredi	VIRIVILLE
U9 (né en 04-05)	18h00-19h15	Mardi	MARCOLLIN
	16h30-17h45	Mercredi	VIRIVILLE
U11 (né en 02-03)	18h00-19h15	Mardi	MARCOLLIN
	18h00-19h15	Jeudi	THODURE
U13 (né en 00-01)	18h00-19h15	Mercredi	VIRIVILLE
	18h00-19h15	Vendredi	THODURE
U15 (né en 98-99)	18h00-19h15	Mercredi	VIRIVILLE
	18h00-19h15	Vendredi	VIRIVILLE
Féminines	20h00-21h30	Vendredi	VIRIVILLE
Séniors	19h30-21h00	Mercredi	VIRIVILLE
	19h00-21h00	Vendredi	VIRIVILLE

P.S : les lignes se lisent horizontalement : exemple : entraînement de 18h00 à 19h15 le mardi à Marcollin pour les U7 et de 16h30 à 17h45 le mercredi à Viriville.

P.S (bis) : attention durant les mois d'hiver (de mi novembre à fin février) les jours, les lieux et les horaires d'entraînement sont susceptibles de changer en raison des entraînements en salle à cause du froid aux gymases de Viriville ou de Pajay.

ECOQUARTIER

Dans le cadre de l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), Madame Carole JOLLY et Monsieur Emmanuel GEORGET du Service d'Aménagement Nord-Ouest (SANO) de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de VIENNE, ont présenté aux Conseillers Municipaux la démarche écoquartier.

Qu'il s'agisse d'une création ou d'une réhabilitation, le but d'une telle démarche est de proposer des logements pour tous, dans un cadre de vie de qualité et dans un objectif de développement durable, tout en limitant l'impact écologique.

Il est essentiel que l'écoquartier s'insère harmonieusement dans la vie du village.

Au plan de l'organisation matérielle le projet doit :

- **promouvoir une densité qui économise la terre agricole** et qui soit agréable à vivre par la bonne orientation des habitations les unes par rapport aux autres (accès indépendants, ouvertures sans vis-à-vis),
- **bien définir et disposer les espaces** tels que zone calme (automobiles en périphérie et n'accédant pas au centre), lieu de rencontre, aire de jeux, voirie hiérarchisant les modes de déplacement,
- **concevoir des bâtiments économes en énergie** (adosser ou imbriquer les logements tout en préservant leur indépendance) favoriser les matériaux écologiques,
- **organiser les déplacements intérieurs** et les connecter avec le réseau environnant de manière à faciliter l'accès à l'école, la mairie, les commerces, tout en limitant les besoins (favoriser les piétons, le vélo),
- **assurer une bonne gestion des eaux**, par la récupération des eaux pluviales, la gestion des eaux de ruissellement (sols perméables, création de fossés et bassins d'infiltration constituant des éléments paysagers),
- **organiser le tri et le recyclage des déchets.**

A propos du mode de vie il convient de :

- **promouvoir le vivre ensemble** par la mixité sociale (réserver du locatif), par les liens intergénérationnels (partie adaptée aux seniors),
- **favoriser les bons rapports de voisinage** en établissant des points de rencontre, en proposant de mutualiser certains services (laverie, composteur, jardin collectif...)
- **valoriser le patrimoine local, l'identité du quartier** en utilisant des éléments préexistants, en créant un paysage,
- **diversifier les fonctions urbaines pour animer le quartier**, tenir compte de la localisation des services existants ou en créer (garderie, commerce...),
- **avoir de bonnes relations avec le milieu agricole.**

La démarche écoquartier se fait en fonction des besoins et des priorités de la collectivité.

Elle consomme de l'espace et s'inscrit dans un ensemble.

Elle se fait dans le respect du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et du PLU.

Tout ce qui est préconisé et que nous venons d'exposer n'est pas applicable toujours et partout. Il faut tenir compte des contraintes locales et, dans chaque réalisation particulière, mettre en pratique et profiter de ce qui apparaît souhaitable... et possible. Notons que les projets peuvent intéresser un nombre limité d'habitations comme un vaste ensemble tel le quartier de Bonne à GRENOBLE. L'esprit reste le même mais les solutions sont à l'échelle.

Avant d'enclencher le processus **on doit s'assurer de la faisabilité financière, technique et juridique**, maîtriser le foncier et savoir que la réalisation sera longue et qu'elle devra être adaptable et évoluer.

Un Chef de Projet incarne le projet, il organise la concertation et implique les riverains, les futurs habitants et les usagers. On s'entoure d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Un partenariat est indispensable car la démarche est complexe. La DDT propose cette assistance (comme à SAINT-PRIM ou bientôt à PAJAY).

Au cours des échanges qui font suite à l'exposé, il apparaît souhaitable **qu'en amont les futurs habitants aient reçu une information préalable et que leur venue corresponde à un vrai choix.**

La présentation de la démarche permet d'imaginer un mode de vie harmonieux qui nous incite peut-être à idéaliser.

Mais si cette démarche écoquartier est un pari sur l'avenir, elle demeure réaliste.

La disposition favorable de chacun est induite par le cadre général.

Les bonnes pratiques suivent dans la mesure où les moyens matériels adaptés sont là.

Le comportement des plus motivés a un effet d'entraînement ...

Bruno DANNONAY, Délégué à l'Environnement et à la Sécurité